

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2018

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Bernard BRUNET), Elodie GRASSOT (procuration à Carole de JOUX), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), André KEMPF (procuration à Jean-Paul HENOCQ), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Carole de JOUX

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Finances – Demande de fonds de concours

Le maire explique qu'au titre des fonds de concours accordés par l'Agglomération, la commune a demandé la totalité de l'enveloppe qui lui avait été attribuée selon la répartition suivante :

- ✓ 67 428 euros pour l'avenue des Genceaux
- ✓ 53 597 euros pour des ravalements de façades
- ✓ 20 975 euros pour la dénomination des voies sur lequel l'agglomération a versé un acompte.

Les travaux de ravalements de façade ne pouvant pas être effectués avant la fin du mandat, l'annulation de ce fonds de concours a été demandée. Une nouvelle demande peut donc être effectuée. Les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité prévus en particulier dans l'Ad'AP adopté récemment pourraient en bénéficier. Le maire indique que la corniche de la mairie qui a été construite en marne s'effrite par endroit et que des travaux sont nécessaires.

Carole de JOUX demande s'il y a une date limite pour la mise aux normes des bâtiments. Alain TERRAIL précise que l'agenda d'accessibilité a été déposé pour trois ans.

Eveline DAVIN regrette que les travaux de ravalement de façades n'aient pas lieu. Le maire partage ce regret notamment pour l'isolation de la salle des fêtes mais force est de constater que budgétairement ce ne sera pas faisable.

Jean-Paul HENOCQ demande si le fonds de concours sollicité sera automatiquement accordé. Le maire répond que ce devrait être le cas mais que l'agglomération peut refuser. Quoiqu'il en soit, le fonds de concours sur les ravalements aurait été perdu car la mise en accessibilité est une dépense prioritaire et que la commune n'aurait pu financer ces deux chantiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander un nouveau fonds de concours selon le plan de financement suivant et autorise le maire à signer tous actes afférents :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant	Taux
Mise aux normes des détecteurs de fumée	4 115 €	Fonds de concours	53 597 €	49, 79%
Sécurisation de corniches de la mairie	2 312, 50 €	Reste à charge communal	53985, 50 €	50, 21%
Mise aux normes d'accessibilité des ERP	101 085 €			

Totaux	107 512, 50 €		107 512, 50 €	
--------	---------------	--	---------------	--

3. Electrification – Convention avec le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme

Alain TERRAIL explique que le SDED a étudié un projet de développement du réseau électrique sur la commune à partir du poste Colombier au quartier des Plots. Ces travaux consistent dans l'enfouissement de 570 mètres linéaires de réseau. Ils seront menés selon le plan de financement suivant :

Opération : Électrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste COLOMBIER	
Dépense prévisionnelle HT	77 151, 56 €
Dont frais de gestion : 284, 54 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	77 151, 56 €
Participation communale	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le maire à signer tous actes afférents

4. Ressources humaines - Modification du tableau des emplois

Le maire explique que compte tenu de la réorganisation du service périscolaire en vue de l'ouverture du centre de loisirs toute la journée du mercredi, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

Poste	Quotité	Grade de référence	Décision	Prise d'effet
Agent d'animation	Temps non complet : 19, 25h	Adjoint d'animation	Suppression	1 ^{er} septembre 2018
Agent d'animation	Temps non complet : 22, 45h	Adjoint d'animation	Création	1 ^{er} septembre 2018

Isabelle VATANT s'interroge sur le taux d'occupation du service périscolaire. Le maire explique que la périscolaire du soir (pour laquelle il y a une liste d'attente) est remplie, de même que les accueils de loisirs. Il reste quelques places libres pour la périscolaire du matin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

5. Association foncière de remembrement – Désignation de membres du bureau

Le maire explique que six membres du bureau de l'AFR sont nommés par la Chambre d'agriculture, sur proposition du conseil municipal, et six autres sont désignés directement par le conseil, pris ou non en son sein. A ces membres, s'ajoute un représentant de la commune qui, en l'occurrence, est Alain TERRAIL. Après échange avec le président de l'AFR pour obtenir

notamment la meilleure répartition géographique possible sur la commune, le conseil municipal décide désigner :

Six membres pour la Chambre d'agriculture :

- ✓ Guillaume DELAY, né le 21 janvier 1977 à Valence, domicilié quartier les Gallands à Montmeyran
- ✓ Christian DIDIER, né le 14/03/1951 à Upie, domicilié quartier Montalivet à Montmeyran
- ✓ Alain GACHON, né le 18/04/1958 à Montmeyran, domicilié quartier Chapiane à Montmeyran
- ✓ Christian TALON, né le 7/8/1959 à Crest, domicilié quartier des Rozets à Montmeyran
- ✓ Paul THESIER, né le 28/01/1966 à Valence, domicilié quartier Les Nègres à Montmeyran
- ✓ Gérard VIGNARD, né le 16/11/1954 à Chabeuil, domicilié quartier Bois Gros à Montmeyran

Six membres désignés pour le Conseil municipal :

- ✓ Pascal ALBOUSSIERE, né le 29/08/1963 à Valence, domicilié quartier les Bâties à Montmeyran
- ✓ Damien BESSON, né le 10/05/1969 à Valence, domicilié quartier Montbrun à Montmeyran
- ✓ Gaël BLARD, né le 25/08/1987 à Valence, domicilié, quartier le Colombier à Montmeyran
- ✓ Frédéric GIRAUD, né le 1/09/1974 à Valence, domicilié quartier le Mourayer à Montmeyran
- ✓ Lilian MOULIN, né le 20/06/1966 à Valence, domicilié quartier Le Jas à Montmeyran
- ✓ Laurent TERRAIL, né le 19/03/1965 à Valence, domicilié quartier Les Chaux à Montmeyran

Carole de JOUX fait remarquer que ces listes ne sont pas paritaires.

6. Rapport sur la qualité et le prix de l'eau

Alain TERRAIL présente le rapport sur la qualité et le prix de l'eau

1) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Territoire desservi : C'est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). 12 communes sont adhérentes et desservies par ce syndicat : Ambonil, Beaumont Lès Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches, Upie. Vente en gros à Portes-Lès-Valence.

Les ressources, le traitement, la distribution : cinq installations de production assurent la ressource en eau brute : Les sources de la Raye (Nbre 5) le puits des Tromparents, les forages de Ladeveaux (Nbre 2), le forage de Juppe. Cela représente un volume prélevé de 2.925.790 m³. Pour l'ensemble des productions, la désinfection se fait par chlore gazeux. Seul, le réseau de Léoncel a une désinfection par traitements UV, car le réseau est très court avec peu d'abonnés.

Les réservoirs sont au nombre de 14. La longueur du réseau est de 608 kms. Des interconnexions se font avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la plaine de Valence pour secours mutuel. Vente à la commune de Montvendre (5.073m³) et du Chaffal (187m³). Achat à la commune de Livron (pour la desserte d'un secteur éloigné d'Etoile (2620m³). Convention de vente en gros à la commune de Portes-Lès-Valence (1.279.617m³).

La population desservie est de 20.544 habitants pour 9010 abonnés (8870 abonnés en 2016) Pour notre commune 1331 abonnés (1310 abonnés en 2016)

Indicateurs de performance du réseau : en 2017, il est de 87% pour 86,8% en 2016. En 2017, 4 085 ml de canalisations ont été renouvelées à Montmeyran, principalement en remplacement des canalisations de PVC collés. 16.718,77€ ont été investi sur notre commune, (impasse de Ranchi et rue Malosse) Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2017 a été de 0,80%.

Mode de gestion du service : le service est exploité en affermage par DSP (Délégation de Service Public). La gestion et l'entretien des réseaux sont délégués par contrat d'affermage depuis l'origine du syndicat. Actuellement, ce contrat est signé avec la société VEOLIA pour une période de 12 ans (6 mars 2016 au 5 mars 2028).

Le délégataire assure :

- ✓ la distribution : raccordements aux habitations et tous les bâtiments, relève des compteurs, gestion et facturation des abonnés.
- ✓ l'entretien : Réparation des fuites sur les réseaux, nettoyage des réservoirs.
- ✓ la surveillance : Production d'eau, réservoirs, distribution et qualité de l'eau.

Investissements contractuels : par contrat avec le délégataire, la mise en place de 40 corrélateurs acoustiques (localisation des fuites par les sons émis par celles-ci, par des capteurs placés à des endroits stratégiques) et de 15 nouveaux compteurs de sectorisation (ilôtage)

2) TARIFICATION DE L'EAU

Le montant de la facture « type » s'établit à 203, 44 euros TTC pour 2017 (203,29 € en 2016, 200,78 en 2015).

Le prix du m³ s'établit à 1,70 € TTC (1,69 € en 2016, 1,69 € en 2015). Il n'intègre pas le coût de la taxe d'assainissement collectif.

3) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les analyses sont réalisées par l'ARS (l'Agence Régionale de la Santé). 130 analyses microbiologiques ont été réalisées en 2017. 69 analyses physico chimiques et 72 microbiologique ont été réalisées en 2017. Toutes ont été conformes. Les résultats sont satisfaisants , mais il est nécessaire de rester vigilants, car près de 2 millions de m³ de prélèvements proviennent du captage des Tromparents qui est un captage de nappe phréatique dit de surface et donc vulnérable aux pollutions.

4) OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEES

Dans le cadre de l'article L115-1-1 du code général des collectivités territoriales il est permis au syndicat de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions d'aide au développement.

Projet humanitaire à Madagascar. Il augmentera l'accès à l'eau potable, à un assainissement amélioré et à des meilleures connaissances et pratiques d'hygiène. 240 points d'eau seront forés et installés dans des communes rurales. 300 latrines Ecosan seront installées dans des communes urbaines. La participation syndicale est de 7000€/an pendant 3 ans.

Partenariat avec l'ONG MEDAIR France. Accompagner une action de coopération avec la République Démocratique du Congo qui a pour vocation de permettre l'accès à l'eau et l'assainissement des populations dans la région du nord Kivu. La participation syndicale est de 7000€/an pendant 2 ans.

Un exemplaire du rapport annuel du SIESV sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le maire ajoute que le comité syndical a la volonté de maintenir le prix de l'eau le plus juste possible : 1 centime d'augmentation entre 2016 et 2017 et pas d'augmentation en 2018. Carole de JOUX constate une forte augmentation des impayés entre 2015 et 2017.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

7. Valence Romans Agglo – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Le maire indique qu'au cours de la séance du 26 juin dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans et ses communes membres au 1^{er} janvier 2018. La CLECT portait essentiellement sur :

- l'évaluation des charges de la piscine de Portes-Lès-Valence actuellement en cours de démolition et qui sera reconstruite par l'Agglomération ainsi que les charges liées à l'apprentissage de la natation.
- la gestion des eaux pluviales suite à l'intégration des communes de la Raye.

Deux autres points ont été renvoyés au choix du conseil communautaire :

- concernant l'éclairage public, des erreurs matérielles pour Saint Marcel-lès-Valence et Chatuzange-le-Goubet sur le nombre de points lumineux
- concernant Combovin qui n'avait jusque-là pas de budget annexe pour l'assainissement. L'excédent alimentait donc le budget général. Cette recette ne joue plus en faveur du budget et la commune demande à ce que cette recette soit prise en compte dans son attribution de compensation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.

8. Valence Romans Agglo – Rapport d'activité 2017

Le maire présente quelques faits marquants comme l'inauguration du multi-accueil de Montmeyran et la modernisation d'autres crèches, la mise en réseau des animatrices de relais assistants maternels ou le lancement du chantier du crématorium inauguré en 2018. Il faut également noter la fusion avec la communauté de communes de la Raye.

Le maire énonce également quelques chiffres : l'agglomération compte 1548 agents et son budget se partage entre 124 millions d'euros en fonctionnement et 38 millions d'euros en investissement.

Le nouveau bâtiment agglo-ville de Valence est insuffisant donc l'agglomération continue de louer des locaux pour abriter ses services dans l'attente d'un nouvel achat.

Le maire ajoute que certains citoyens ne sont pas en phase avec cette grande agglomération. Un exemple récent a été donné avec les incidents liés au ramassage des ordures ménagères le 15 août. Jean-Paul HENOCQ considère qu'il ne devrait pas y avoir de tels problèmes. Le maire précise que lorsque les gens appellent en mairie, le secrétariat fait remonter les informations à l'agglomération mais incite les particuliers à appeler directement le service compétent de l'agglomération. Jean-Paul HENOCQ affirme comprendre la démarche de ces citoyens.

9. Questions diverses

Le maire explique que la vente déjà évoquée d'un appartement est en bonne voie. Un compromis a été signé pour un prix de vente de 150 650 euros. La vente aurait dû être réalisée en septembre mais des problèmes de structure nécessitent des travaux. Par ailleurs une offre a été faite pour la crèche. Au regard de cette propositions, les conseillers municipaux considèrent que le prix de vente devrait se situer entre 185 000 et 187 000 euros. Enfin, le maire indique que l'Ad'AP approuvé lors de la précédente séance du conseil a reçu un avis favorable de la commission d'accessibilité.

Le maire annonce le départ de Nathalie LEPRINCE, ATSEM, par voie de mutation pour la commune de Baix.

Le maire rappelle une opération de nettoyage du village en partenariat avec le centre Leclerc ainsi que les Virades de l'espoir à Montéléger. Par ailleurs Jean SERRET et Murielle PARET, conseillers départementaux du secteur, seront reçus par les élus le 13 novembre à 18h. Au titre des rendez-vous, il ajoute que Miss Drôme, qui est montmeyrannaise, est candidate au titre de miss Auvergne-Rhône-Alpes dont l'élection aura lieu à Montélimar le 21 octobre à 16h.

Le maire indique avoir reçu une réponse de monsieur le préfet à la motion adoptée par le conseil appelant au maintien du Centre d'accueil et d'orientation d'Allex dont copie a été adressés à tous les élus. Cette réponse est négative.

Alain TERRAIL indique qu'au bois de Beaurabuel, des indélécats se permettent régulièrement de décharger des déchets. Un premier tri doit être effectué. Il pourrait l'être par des élus du conseil municipal. Le maire ajoute qu'une décharge de pneus a été découverte sur un chemin AFR.

Alain TERRAIL informe avoir reçu le service chargé des ordures ménagères. L'agglomération a décidé que les bacs non conformes ne seront plus ramassés après information communale et pastillage sur chaque poubelle non conforme. Quatre-vingt-un bacs ont ainsi été recensés ainsi que vingt-et-un sacs poubelles posés à même la chaussée ou les trottoirs. Une vente de bacs conformes sera organisée le 17 novembre par l'agglomération aux services techniques de Montmeyran pour les communes de La Baume Cornillane, Montmeyran, Ourches et Upie. Il s'agit de bacs de 120 litres qui seront vendus au prix coûtant de 27 euros.

Jean-Paul HENOCQ rappelle que les commerçants ont déjà des difficultés avec le ramassage des ordures ménagères et des cartons. Alain TERRAIL indique que les cartons ne devraient déjà plus être ramassés. Le maire ajoute que des commerçants et artisans de Montmeyran apportent leurs cartons à la déchetterie. Une réunion avait déjà eu lieu avec eux et l'agglomération sans succès.

La séance est levée à 22H06